Année académique 2018 - 2019 Catégorie Économique

Bachelier : assistant de direction

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : Fax : Mail :
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : Fax : Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD108 Langues 2			
Code	ECAD1B08AD108	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	84 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons **Nadine VANTOMME** (nadine.vantomme@helha.be) Sylvie TELLIER (sylvie.tellier@helha.be) HELHa Campus Montignies **Corinne CHANTILLON** (corinne.chantillon@helha.be)		
Coefficient de pondération		70	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à développer les notions lexicales, grammaticales et syntaxiques tout en développant la communication écrite et/ou orale en néerlandais.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en secrétariat de direction**
3.1 Manier la langue française et pratiquer des langues étrangères à l'oral et à l'écrit

Acquis d'apprentissage visés

1. Appliquer rigoureusement la théorie grammaticale dans des exercices.
2. Utiliser et/ou expliciter du vocabulaire adéquat dans un contexte donné.
3. Formuler correctement par écrit et oralement des messages liés à la vie quotidienne et professionnelle.
4. Structurer correctement une phrase.
5. Répondre adéquatement à des questions portant sur le contenu de messages écrits et oraux.
6. Traduire avec précision des mots, expressions et phrases.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

ECAD1B08AD108A Néerlandais 84 h / 7 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 70 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECAD1B08AD108A Néerlandais 70

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Cette unité/activité s'adressant à un public francophone, la langue officielle est le français. La méthode pédagogique mettra néanmoins l'accent sur la langue cible.

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. S'il est constaté un seul échec dans une activité d'apprentissage composant l'UE, et après délibérations du jury, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

2. Dès que 2 échecs ou plus sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs - , la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

3. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est néanmoins prise par le jury de valider l'UE malgré les exceptions n°1 et 2 décrites ci-dessus, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Année académique 2018-2019 Catégorie Économique

Bachelier : assistant de direction

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : Fax : Mail :

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Néerlandais			
Code	3_ECAD1B08AD108A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	84 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Nadine VANTOMME** (nadine.vantomme@helha.be) Sylvie TELLIER (sylvie.tellier@helha.be)		
Coefficient de pondération		70	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à développer les notions fondamentales de la langue néerlandaise tant du point de vue lexical, grammatical que syntaxique afin de familiariser les étudiants à une série de situations de la vie quotidienne et professionnelle tout en développant leurs techniques de communication orale et écrite.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de la période d'apprentissage, il est attendu que, de façon individuelle, l'étudiant soit capable de :

Formuler correctement par écrit des messages liés à la vie quotidienne et professionnelle
Formuler correctement oralement des messages liés à la vie quotidienne et professionnelle
Structurer correctement une phrase
Utiliser du vocabulaire adéquat dans un contexte donné
Appliquer rigoureusement la théorie grammaticale dans des exercices
Répondre adéquatement à des questions portant sur le contenu de messages écrits
Répondre adéquatement à des questions portant sur le contenu de messages oraux
Traduire avec précision des mots, expressions et phrases.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Révision des thèmes lexicaux relatifs à la vie quotidienne et professionnelle.

Révision générale des points grammaticaux de base (temps, pronoms, structure de phrase ...)

Démarches d'apprentissage

Travail en deux groupes de niveau (avancé, moins avancé).

Pour le groupe moins avancé, une heure supplémentaire de néerlandais par semaine est prévue à l'horaire.

Dispositifs d'aide à la réussite

Ø Travail en groupes de niveau (groupe moins avancé – groupe avancé)
Pour le groupe moins avancé, une heure supplémentaire de néerlandais par semaine est prévue à l'horaire.
Ø Interrogations
Ø Correction des interrogations

Ouvrages de référence

Taal Vitaal - Taal Totaal, Editions Intertaal.
Grammaire Pratique du Neerlandais, Editions de Boeck (GA)
Nederlands voor het bedrijfsleven en alledag - Bij Bulletproof, Editions de Boeck (GA)

Supports

Syllabus
Grammaire Pratique du Neerlandais, Editions de Boeck (GA)
Nederlands voor het bedrijfsleven en alledag - Bij Bulletproof, Editions de Boeck (GA)

4. Modalités d'évaluation

Principe

Groupe moins avancé Q1 : 54h Q2 : 54h
Groupe avancé Q1 : 42h Q2 : 42h

Interrogation de novembre + petits tests : non dispensatoire 10 points
Tout travail remis en retard ne sera pas corrigé.
Bilan de janvier (pendant la session) : dispensatoire si réussite à 12/20 40 points
Interrogation de mars/avril + petits tests : non dispensatoire 10 points
Tout travail remis en retard ne sera pas corrigé.
Bilan de juin (pendant la session)
ð Si bilan de janvier 12/20 ou plus : matière de février à juin 40 points (examen écrit et/ou oral)
ð Si bilan de janvier moins de 12/20 : matière de toute l'année 80 points

Si bilan de janvier moins de 12/20
80 points dont 40 points pour la matière de septembre à décembre
40 points pour la matière de février à juin (examen écrit et/ou oral)

TOTAL 100 points

Q3
Matière de toute l'année 100%
Examen écrit et/ou oral

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Int	10	Int	10		
Période d'évaluation	Evm	40	Exe + Exo	40	Exe + Exo	100

Int = Interrogation(s), Evm = Évaluation mixte, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 70

Dispositions complémentaires

Il est obligatoire de présenter chacune des épreuves et toutes les parties de l'évaluation (sinon l'évaluation est annulée).
Toute absence à un test ou interrogation, non justifiée par un certificat médical, sera sanctionnée d'une cote nulle.
Un seul CM sera accepté pour toutes les épreuves d'évaluation de l'année académique. L'épreuve sous CM sera

reprogrammée seulement si l’enseignant estime qu’il est possible de le faire.

En cas de non présentation de l’épreuve de juin, l’étudiant représentera la matière de toute l’année au Q3.

Aucune tolérance ne sera admise en cas d'échec concernant les langues étrangères.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d’année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).